

## Céréales, prix et quantité.

Lettre de Dumas au ministre, le 9 novembre 1767

---

Au dossier du Général Dumas aux Archives départementales du Tarn et Garonne, cote 20J-130

---

---

Expédition du *Massiac*

N°3

Le 9 novembre 1767

Monseigneur,

M. Desforges par sa lettre du 27 septembre me marque qu'il y a à Bourbon deux millions<sup>1</sup> de blé et trois millions de maïs à fournir pour cette année.

Par la note que M. Poivre m'a remise le 29 août, il se consomme ici 90 ou cent milliers de blé par mois pour environ deux mille bouches consistant en habitants du port, troupes du Roi, troupes réformées de la Compagnie, employés et équipages des différents vaisseaux qui sont dans le port. Selon ce calcul, Monseigneur, nous serions au large car notre provision actuelle nous mènerait à plus de 18 mois, sans compter la récolte de blé pendante à l'Isle de France qu'on coupe actuellement et qui doit aller à 7 à 8 cents milliers. Il faut ajouter à cet approvisionnement environ six cents milliers de riz qu'on tirera de Bourbon, et environ douze cents milliers qu'on tirera de l'Isle de France, soustraction faite de la subsistance d'environ 500 bouches malabars et lascars.

Pourquoi l'Isle de France a-t-elle toujours été en disette de subsistance avec de tels moyens ? On ne peut attribuer cela qu'au vice de l'administration et aux intérêts particuliers dont le détail et l'analyse sont inutiles ici. L'Isle de France, dans la misère où elle est aujourd'hui, est en état de fournir l'année prochaine 10 ou 12 cents milliers de blé et deux millions de riz. L'île de Bourbon plus en culture et plus forte en esclaves, fournira deux millions de blé et un million de riz. Je suppose que l'année prochaine nous ayons douze cents hommes de plus, nous sommes en état de les nourrir et quatre fois au-delà, sans compter les riz qui nous viendront par les traites de Madagascar, de manière que nous pouvons espérer que dès la seconde année nous serons en état de nous passer de secours d'Europe en matière de subsistance, et que nous aurons encore une grande avance pour l'année qui suivra. Que sera-ce, Monseigneur, lorsque l'émulation aura été puissamment excitée par le prix que nous avons attribué au blé et au riz, car celui des autres denrées est à peu près à leur véritable taux, le maïs seulement pourrait être mis à quelque chose plus bas.

Mon opinion a toujours été, Monseigneur, depuis que j'ai pris langue dans cette colonie, que le prix de 15 livres ou trois piastres pour le cent de blé serait suffisant pour produire l'émulation désirable en ce genre de culture. Si abondance ne nuit pas nous serons bien ; mais je crains fort qu'elle ne grève la Caisse du Roi pour l'acquit des lettres de change qui seront tirées pour cet objet dont je n'ai aucune connaissance car M. Poivre est exclusif dans sa partie, et malgré mes demandes réitérées, je n'ai pu obtenir de lui communication de l'état des subsistances ; notre journal commun en fait foi.

Je joins ici, Monseigneur, un tableau dont je ne sais pas l'auteur, mais qui me paraît beaucoup plus fidèle que le mémoire raisonné des syndics et députés, que le mémoire de M. Hermans joint aussi à cette dépêche sur le même objet, et que le tableau estimatif de M. Poivre qu'il doit vous envoyer.

Le premier est l'ouvrage d'un homme de sang-froid, cultivateur ; il semble que les trois autres partent d'un principe commun ; si l'engagement pris par le Roi de prendre les grains des habitants des deux îles à quelque abondance qu'ils puissent être portés pouvait faire un objet énorme, l'espérance de voir dégoûter la Cour d'une colonie onéreuse par son abondance même pourrait se réaliser et déterminer le Roi à la remettre sous l'administration de la Compagnie des Indes.

---

<sup>1</sup> Les grains sont quantifiés en livres pesantes, et le plus souvent en milliers ou millions de livres pesantes.

Je suis peut-être le seul ici, Monseigneur, qui sent bien l'impossibilité d'un tel changement : tous ceux qui auraient quelque chose à y gagner s'en flattent, leur nombre n'est pas petit, et il consiste dans les grands propriétaires, dans les gens [*Haut de page 20, une ligne hors cliché*] annoncés sous la nouvelle administration que l'herbe serait courte pour tout le monde.

Mais à quoi peut monter cette abondance à désirer et à craindre, le mémoire qui me paraît le plus impartial, en fait à mon avis un calcul exact autant que des suppositions raisonnées et des approximations calculées peuvent approcher de la vérité.

C'est après avoir consulté plusieurs cultivateurs qui ne font que cela que j'avais fixé mon opinion à 15 livres ou à 3 piastres pour le blé, peut-être quelque chose de plus pour le riz, et pour le maïs quelque chose au-dessous de la fixation qui vient d'être faite.

Peut-être me reprocherez-vous, Monseigneur, de n'avoir pas résisté à M. Poivre dans cette fixation ; mais mon opinion se manifesta contradictoirement avec celle de M. Poivre au moment où les syndic nous présentèrent leur mémoire le 28 juillet. Celui que j'ai remis à M. Poivre le même jour a été trop connu, et le prix des grains n'a été réglé qu'à la demande pressée des habitants le 24 septembre.

Cet espace de temps était plus que suffisant pour que toute la colonie fut instruite de la diversité de notre opinion ; celle de M. Poivre flattait l'avarice des intéressés, et la mienne la contristait : toute confiance était perdue pour l'homme qui doit opérer ici le bien du service du Roi en plus d'un genre ; s'il se fut obstiné à résister à l'administrateur des finances dans une partie que le public peut supposer être de son fait unique, j'aurais eu l'air d'un homme qui se plaisait à faire le mal pour le mal même, aussi, Monseigneur, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans ma dépêche N°1, j'ai cru que le service du Roi gagnerait à ma facilité quoique sa Caisse y perdit quelque chose.

Mon opinion est, Monseigneur, que vous pouvez en toute sûreté nous envoyer des troupes sans prendre la précaution d'envoyer de quoi les nourrir ; ce n'est pas l'avis de M. Poivre, et dans ce cas le défaut de communication est un grand mal car en résumant les opinions respectives, il est beaucoup plus aisé de trouver la vérité, d'autant mieux que celui qui parlerait contre sa pensée se trouve en présence d'un contradicteur instruit comme lui. M. Poivre a pour son avis qu'un ouragan peut ravager la récolte de l'année 1768, que les sauterelles peuvent la dévorer ; j'ai pour le mien qu'une des deux îles peut se sauver de l'ouragan, que cet ouragan n'arrive jamais lorsque la récolte du blé est pendante, que l'île de Bourbon n'a plus de sauterelles, que les Noirs de Foulepointe forcent sur la plantation de riz, que les soldats de la Légion sauront vivre avec la qualité de subsistance que les magasins pourront fournir pourvu que la quantité s'y trouve ; qu'ils mangeront du maïs quand il sera nécessaire, et je m'en charge, et quand à la viande qui compose la ration du soldat, la traite des bœufs a été assez bien réussie cette année au Fort Dauphin, par l'intelligence du chef des traites, pour qu'on ne doive pas craindre un moindre succès pour l'année prochaine.

A l'appui de l'opinion de M. Poivre je pourrais dire qu'il est à craindre que les grains du Roi ne périssent dans les magasins parce que ces magasins ne sont pas propres à les conserver, qu'ils ne reçoivent point d'air et qu'ils n'ont pas assez d'étendue ; mais si cela arrivait ce serait notre faute car nous n'avons qu'à louer des maisons pour le compte du Roi, en abattre les cloisons et faire des greniers haut et bas ; c'est un avis que j'ai déjà donné sur lequel M. Poivre n'a point répondu ; le Sr Caillaut [Cailleau] garde-magasin général, fort expert en cette partie, pense comme moi. J'aurai les yeux ouverts sur cet objet, et je ferai en sorte que les grains soient conservés ; trop d'économie à cet égard serait une dissipation funeste.

Il résulterait, Monseigneur, de cette suppression de vivres exportés des ports du Royaume que l'argent que vous donnez aux fournisseurs de la Marine pour nous alimenter serait envoyé ici en paiement d'une partie des grains fournis par les habitants aux magasins du Roi, ce qui augmenterait la circulation dans la colonie, donnerait confiance, aisance et facilité aux vendeurs dont l'un a besoin d'argent comptant pour faire ses affaires dans l'intérieur de la colonie ou dans le commerce d'Asie, et l'autre des lettres de change sur Paris pour remplir ses engagements, ou pour soutenir ses père, mère et enfants qui sont en France.

Je désire passionnément, Monseigneur, que ma manière d'apercevoir les objets soit la meilleure, qu'elle ait votre approbation ; je me flatte au moins que vous me regarderez comme un homme qui a envie de ne pas se tromper.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre etc.

Signé Dumas

\* \* \*